



VOL. I. — No. 44.

MONTREAL, JEUDI, 3 NOVEMBRE, 1870.

ABONNEMENT \$2 50
PAR NUMERO 5 CENTIMS.

AVIS.

La semaine prochaine, notre Agent, Mr. Edouard Dorion, collectera dans les quartiers St. Jacques, Ste. Marie et St. Louis.

L'OPINION PUBLIQUE.

LUNDI, 31 OCTOBRE, 1870.

Le portrait et la biographie de Mgr. Plessis paraîtront dans notre prochain numéro.

LE NORD-OUEST.

Un ami du journal veut bien nous communiquer le remarquable article que voici : —

La question du Nord-Ouest continue à passionner les esprits, et si l'agitation qui règne aujourd'hui dans les deux Provinces de Québec et d'Ontario se continue longtemps, on ne sait pas trop comment cela pourrait finir.

Les dernières nouvelles, sans avoir la gravité que les pessimistes avancés se plaisent à leur attribuer, sont loin d'être absolument satisfaisantes. La révolution pourrait bien se continuer encore longtemps, quoique nous nous refusions à croire à une nouvelle insurrection à main armée. Avant d'arriver à une parfaite réconciliation entre les deux partis qui, durant tout l'hiver dernier, se sont réciproquement menacés de la balle et de l'échafaud, il pourrait s'écouler encore plusieurs mois, et dans une population comme celle de Manitoba, de cette réunion d'animosités individuelles peut surgir tout-à-coup une catastrophe.

La légalité a toujours été un peu négligée dans le Nord-Ouest, et quelques mois ne suffisent pas pour faire plier devant la lettre du statut une population qui n'a jamais compté que sur elle-même, pour la sauve-garde de ses intérêts personnels et publics.

La question du Nord-Ouest, pour le Canada, se rattache à une politique un peu nouvelle; il y entre une nuance de droit international auquel nous ne sommes pas habitués, et il ne faut pas s'étonner si l'opinion publique s'aventure un peu à tâtonner dans les nombreuses complications dont nous avons entendu les récits, et dont nous avons même été un peu les victimes. D'ailleurs, à la distance où nous sommes placés, et connaissant aussi peu la population qui fait l'objet de nos craintives préoccupations, il est tout naturel que les esprits ne prennent pas tous la même direction.

Il est un point, heureusement, sur lequel tout le monde paraît s'accorder; c'est sur l'heureuse inspiration à laquelle le gouvernement a obéi en envoyant l'hon. M. Archibald à Manitoba, comme gouverneur. On avait en lui un homme habile, conciliant, fermement décidé à rendre justice en tout et à tous.

Mais on se demande s'il aura la force de mettre à exécution ses bonnes intentions, et si les difficultés ne seront pas plus fortes que son courage et sa bonne volonté. Il existe, à la Rivière Rouge, deux partis extrêmement excités l'un contre l'autre; la religion, la nationalité sont en cause, le tout compliqué de persécutions récentes et de rancunes particulières vivaces. L'arrivée d'un nombreux contingent haut-canadien aveugle par le fanatisme n'a pas peu contribué à empirer la position, et la mort

de Goulet a fait craindre un instant une rupture prochaine.

Quelques esprits effrayés de ces tristes symptômes, demandent à grands cris une amnistie complète pour tous les actes commis durant l'hiver dernier.

Ils croient que si les chefs du gouvernement pouvaient même prendre le poste qui leur convient dans la nouvelle organisation, tout serait au mieux, et que le gouvernement parlementaire de Manitoba marcherait comme sur des roulettes. De là, naturellement, surgissent de vigoureuses récriminations contre le gouvernement, qu'on accuse d'avoir promis ce qu'il ne peut plus ou ne veut plus tenir.

Et qu'on remarque bien qu'il ne s'agit pas ici d'une pure question ministérielle; il y a un intérêt national, pour toute la Puissance à démontrer qu'il a agi avec bonne foi, dans tout le cours des négociations, et que jamais il n'a eu l'intention d'entrer à Manitoba comme dans un pays conquis; il doit être en position de prouver que toutes les formes constitutionnelles ont été respectées, et que la loi a eu son exécution dans chacune de ses dispositions.

En refusant d'accepter l'annexion des Territoires du Nord-Ouest, en Décembre dernier, le gouvernement s'est soustrait à la responsabilité de tous les événements dont cette contrée a été le théâtre durant l'hiver; la mort de Scott, les saisies commises au préjudice de la Compagnie de la Baie d'Hudson et des citoyens lui sont parfaitement étrangères, et on ne peut pas plus l'obliger à punir les coupables qu'à la restitution envers les spoliés. Le gouvernement impérial seul a droit de statuer à cet égard.

Que dirait-on aujourd'hui, s'il prenait envie au Ministre de la Justice d'envoyer ses ordres à Terre-Neuve, ou à l'Isle du Prince Edward sous prétexte que ces Provinces prendront leur place prochainement dans la Confédération canadienne? La position est absolument la même pour les Territoires du Nord-Ouest.

On dit bien que le gouverneur-général aurait pu faire des suggestions au Ministère des Colonies; c'est possible, mais il ne peut faire une pareille démarche que sous sa responsabilité personnelle; il ne peut pas engager le ministère, et celui-ci aurait tort, au point de vue de la constitution et de sa position vis-à-vis de la représentation nationale, de s'immiscer dans une série d'affaires qui ne le regardent pas, et de se créer des difficultés, pour le plaisir de pouvoir—peut-être—les renverser plus tard.

Il est bien facile pour un journaliste tranquillement assis à son bureau, de déclarer que l'amnistie aurait certainement pour résultat d'effacer le passé et de faire disparaître toutes les difficultés et d'ouvrir une nouvelle ère d'harmonie et de prospérité dans les territoires du Nord-Ouest, et dans toute la Confédération; mais il suffit d'étudier les faits un peu sérieusement pour se convaincre que ces espérances sont considérablement exagérées.

D'abord, l'amnistie n'est demandée que pour le bénéfice de deux ou trois des anciens chefs de l'insurrection; tous les hommes de Riel sont tranquillement retournés à leurs occupations, sans avoir rien à craindre des autorités; au contraire, celles-ci se sont engagées à donner toute la protection dont elles peuvent disposer; bien plus que cela, Riel lui-même a droit à la même protection, et rien ne fait croire qu'elle lui serait refusée.

Quelques particuliers ont fait quelques démarches pour le faire arrêter, c'est vrai, mais on n'a pas tenté de mettre

à exécution les mandats d'arrestation. Il paraît que Riel s'en occupe si peu qu'il assistait dernièrement à la messe, à St. Norbert, à trois lieues du Fort Garry; quelques jours auparavant, il suivait le corps de Goulet jusqu'à la porte de l'église.

On ne pourra pas dire, après cela, que les autorités judiciaires tiennent à l'arrestation et au procès des chefs de l'insurrection.

Cependant, nous comprenons que, même en admettant que Riel ne puisse pas être condamné, bien plus, que les autorités ne veuillent pas ou ne puissent pas instruire son procès, il est toujours assez ennuyeux pour lui d'avoir cette épée de Damoclès suspendue au-dessus de sa tête; mais est-il le seul qui ait été soumis à de pareils désagréments? Le gouverneur Eyre a été traîné de tribunal en tribunal, durant des mois entiers, pour avoir étouffé dans le sang de ceux qu'il croyait coupables les germes d'une insurrection qui pouvait faire perdre une colonie à la Grande Bretagne. Lord Napier a failli avoir le même sort, pour avoir brûlé Magdala, et les cris de ses accusateurs ont été étouffés non pas par une amnistie mais par l'enthousiasme de la nation entière.

Chacun peut avoir son opinion sur la justification des actes de Riel durant l'hiver dernier, ce n'est pas une question à discuter maintenant; le passé est passé, et ce qu'il y a de mieux à faire, c'est de l'oublier. Nous avons assez de l'avenir pour nous occuper, et sur ce point, la conduite du gouvernement doit être appréciée sans passion, sans parti-pris, au seul point de vue de l'honneur national. Il ne faut pas qu'on puisse dire que le gouvernement canadien a manqué à son devoir ou à l'honneur.

La population de Manitoba depuis la session n'a pas fait preuve de trop de défiance vis-à-vis du gouvernement, et il faut encourager ses bonnes dispositions. M. Archibald est disposé à faire son devoir, et il le fera, qu'on en soit bien persuadé.

Quant aux brouillons qui voudraient recommencer la révolution de l'automne dernier, ils ne réussiront certainement pas: ils ont affaire à une population trop pacifique et trop remplie de bon sens pratique pour qu'elle se laisse ainsi aveugler par des rancunes sans résultat appréciable pour le pays.

Il pourra se produire de tristes et regrettables incidents, du genre de celui qui a causé la mort de l'infortuné Goulet, mais il ne faut pas leur donner plus de portée politique qu'ils n'en ont réellement. Une révolution ne se termine pas du jour au lendemain, et les animosités personnelles qui en résultent doivent se manifester de quelque manière; l'important, c'est que la loi soit exécutée, et que les coupables soient punis, c'est le moyen de mettre fin à tous les excès.

L'application de la loi, avec fermeté et indépendance, à l'égard des auteurs de la mort de Goulet, vaudra bien mieux pour sauvegarder Riel, qu'une amnistie, qu'on le croie bien.

Les élections vont avoir lieu bientôt, et Riel sera très-probablement élu, sinon à la législature locale, du moins à la chambre des Communes, et il pourra venir y siéger en paix. Cette élection devra être bien vue de tout le monde, afin d'avoir sa version officielle des événements, et afin qu'il puisse être jugé par ses pairs. Il a accepté une immense responsabilité; tout le monde, même et surtout ses adversaires, doivent désirer d'entendre sa justification. Il faut aussi qu'il démontre que sa popu-